

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1445

1<sup>er</sup> juillet 2011

### SOMMAIRE

Actavis Acquisition S.à r.l. ....	69357	Eurotravel S.à r.l. ....	69339
Advanced Business & Management Lux s.à r.l. ....	69360	FABS Luxembourg I SA ....	69347
Bâloise Vie Luxembourg S.A. ....	69356	FDR Gestion ....	69347
Brysam AE (Lux) S.à r.l. ....	69327	Forville International S.A. ....	69347
Cera Chem S. à r. l. ....	69328	Forville International S.A. ....	69348
CH Consult S.à.r.l. ....	69327	Forville International S.A. ....	69347
Cheremaw S.à r.l. ....	69327	Forville International S.A. ....	69348
Citi Umbrella Sicav ....	69327	Forville International S.A. ....	69348
Cleavon S.à r.l. ....	69327	Forville International S.A. ....	69347
Debers S.A. ....	69328	FR Barra 10 S.à r.l. ....	69349
DM Invest S.A. ....	69328	FR Barra 1 S.à r.l. ....	69349
Dorel Luxembourg ....	69328	FR Barra 2 S.à r.l. ....	69349
Drivelux S.A. ....	69328	FR Barra 3 S.à r.l. ....	69356
Ecomed S.à r.l. ....	69337	FR Barra 4 S.à r.l. ....	69357
Electrocosta S.à.r.l. ....	69337	Fuerstenberg Capital International S.à.r.l. & Cie SECS ....	69346
Energie Electrique Sàrl ....	69337	Guardian Project Finance S.à r.l. ....	69349
Enhanced Index Investing Sicav ....	69337	Kougar S.A. ....	69314
Enovos International S.A. ....	69337	L.A. Barraque S.P.F. S.A. ....	69360
Entreprise EWEN Victor et Fils S.à r.l. ...	69329	Lou Miejou S.A. ....	69360
Epargne MBS Plus ....	69329	Monnerecher Blummebuttek S.à r.l. ....	69357
Epicerie Place de France S.à r.l. ....	69338	Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A. ....	69359
Epicerie Place de France S.à r.l. ....	69338	R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	69339
Epoque S.à r.l. ....	69338	Reabasse Sàrl ....	69356
Equator Investments Société Anonyme ....	69338	Smart Cash I.P. ....	69329
Euro Invest Management S.A. ....	69339		
European Hotel S.A. ....	69336		
EURO-POSTE Management Company ...	69339		

**Kougar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.554.

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of march;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "KOUGAR S.A.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152554, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on the 9<sup>th</sup> of April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1087 of the May 25, 2010,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 26<sup>th</sup> of August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2246 of October 21, 2010.

The meeting is presided by Ms. Monique GOERES, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Complete restate of the articles of association;

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Resolution*

The meeting decides to restate completely the articles of association of the Company.

The BYLAWS will henceforth have the following wording:

**I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "KOUGAR S.A." (the "Company"), governed by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law") as well as by the present articles of association (the "Articles") and by any written agreement in effect between the Company, the investors and the executives; said agreement, called "Shareholders' Agreement", may be amended, modified or supplemented from time to time.

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

## II. Social capital, Shares

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-four thousand four hundred and six Euros (34,406.- EUR), represented by thirty-four thousand four hundred and six (34,406) shares, divided into thirty-one thousand (31,000) Class A shares and three thousand four hundred and six (3,406) Class B shares, with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each and having the same rights in all respects.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for statutory amendments.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

In any time, a shareholder shall request the approval of the other shareholders if he intends to sell his shares.

The other shall never refuse their consent in case the shares are proposed to

(i) Any person or entity or trust directly or indirectly, through one or more intermediaries, controlling, controlled by or under common control with or for the primary benefit of Provident Funds managed by class B shareholders and to which class B shareholder's rights may be transferred or novated without the need to receive consent from any of the parties;

(ii) Any entity controlled by the class A Shareholders to which the class A Shareholders' rights may be transferred or novated; provided that all obligations hereunder are fully assumed upon and in writing by such entity and notice thereof is delivered to the other Shareholders, prior to such transfer taking effect

provided, that, no Shareholder may transfer its Shares to a person or entity which the Board of Directors determines in good faith is a competitor of the Company. Subsequent transfers may be made to the above mentioned persons only.

In the event that the Company proposes to undertake an issuance of New Securities, the Company shall, before such issuance, offer to each Shareholder the right to purchase a share of the New Securities (pro rata to each Shareholder's holdings in the issued and outstanding shares of the Company).

In the event the Company proposes to undertake an issuance of New Shares, and subject to the consent of class B director or, in case no class B director has been appointed, subject to the unanimous resolution of the Shareholders, it shall give each Shareholder written notice of its intention, describing the type of New Securities, and their price and the general terms upon which the Company proposes to issue the same. Each Shareholder shall have fourteen (14) days after any such notice is delivered to agree to purchase such Shareholder's pro rata share of such New Securities for the price and upon the terms specified in the notice by giving written notice to the Company and stating therein the quantity of New Securities to be purchased.

In the event that a Shareholder does not provide written notice of its agreement to purchase its pro-rata share of the New Securities (a "Non-Accepting Shareholder"), each Shareholder that has notified the Company of its agreement to purchase its pro-rata share of the New Securities (an "Accepting Shareholder") shall have a right of over-allotment to purchase the Non-Accepting Shareholders portion of the New Shares (the "Available Securities"). The Company shall, within ten (10) days from end of the fourteen (14) days notice period referred above, notify each Accepting Shareholder of its right to purchase the Available Securities. Each Accepting Shareholder shall have ten (10) days after such notice is delivered to agree to purchase the Available Securities for the price and upon the terms specified in the original notice, by giving written notice to the Company. In the event that more than one Accepting Shareholder notifies the Company

that it wishes to purchase the Available Securities, the Available Securities shall be divided among such Accepting Shareholders pro-rata, according to the ratio of the number of Shares owned by such Accepting Shareholder immediately prior to the issuance of New Securities, to the total number of shares owned by all Accepting Shareholders immediately prior to the issuance of New Securities.

In the event the Shareholders fail to exercise fully the pre-emptive right within the said fourteen (14) days period and, if relevant, after the expiration of the ten (10) days period for the exercise of the over-allotment, the Company shall have one hundred twenty (120) days thereafter to sell or enter into an agreement to sell the New Securities in respect of which the Shareholders' pre-emptive right set forth is not exercised, at a price and upon terms no more favourable to the purchasers thereof than specified in the Company's notice to the Shareholders. In the event the Company has not sold or entered into an agreement to sell the New Securities in accordance with the foregoing within one hundred and twenty (120) days, the Company shall not thereafter issue or sell any New Securities, without first again offering such New Securities to the Shareholders in the manner provided there above.

Any general provisions applying on issues and transfers of shares are amply described and exactly defined by the Shareholders' Agreement.

### **III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1<sup>st</sup> Wednesday of June at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Subject to the fulfilment of the notice requirements as required by Law, the quorum for meetings of the Shareholders shall be the presence in person or by proxy of Shareholders who hold at least 50% of the total issued and paid up shares at such time, provided that class B shareholders are present.

If a quorum is not present at the originally scheduled meeting then the meeting shall be reconvened on a date falling seven (7) days from the date of the originally scheduled meeting, at the same address and venue as the originally scheduled meeting. The quorum required for the reconvened meeting shall be those Shareholders present, whether in person or by proxy, at the meeting, provided that class B shareholders are present.

Shareholders' meetings, if convened pursuant to the notice requirements set forth in the Articles of Association, may be held by telephone and/or video conference call or any other means by which all persons participating in the meeting can hear each other.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

A resolution in writing signed by all the Shareholders of the Company then entitled to attend and vote at Shareholders' meetings or to which all such Shareholders have given their written consent (by letter, facsimile, electronic mail or otherwise) shall be deemed to have been unanimously adopted by a meeting duly convened and held.

Subject to the applicable Law, and except otherwise provided in the present articles of association, any resolution brought to a Shareholders' meeting shall be adopted by an affirmative vote of Shareholders representing a simple majority of the issued and outstanding share capital of the Company held by the Shareholders present and voting at the meeting.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

Shareholders' meetings will be conducted in the English language. The minutes of Shareholders' meetings shall be recorded in the English language and copies of such minutes shall be maintained at the registered office of the Company in Luxembourg

### **IV. Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of four (4) members at least and six (6) at most, who need not be shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall comprise two classes of directors, being directors of class A (the "A Directors") and directors of class B (the "B Directors").

Any reference made hereinafter to the "directors" shall be construed as a reference to the A Directors and/or the B Directors, depending on the context and as applicable.

The A Directors shall be elected from a list of candidates proposed by the Class A shareholders and the B Directors shall be elected from a list of candidates proposed by the Class B shareholders.

Class A shareholders shall have a right to nominate up to five (5) directors.

Class B shareholders shall recommend one (1) director who shall be nominated by all the shareholders.

The exact procedure of proposal and appointment of directors is amply described in the Shareholders' Agreement.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The Directors are elected by simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without a cause by the general meeting of shareholders except in case of substitution, replacement or removal of a B Director that can only be done with Class B shareholders' consent.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman by unanimous decision, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The chairman is appointed for a period of one year.

The board of directors shall meet upon the call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. Any director can also request the Chairman to convene a meeting of the Board.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Chairman of the Board of Directors will provide the Directors with at least fourteen (14) days advance notice of the time and date of any proposed Board meeting. Notice of the proposed Board meeting shall include a proposed agenda and any relevant background materials (in English) for such meeting, including the exact topics that will be discussed in such meeting.

If requested by any Director, the Chairman shall convene a meeting of the Board of Directors, within fourteen (14) days after receipt of a request by a Director.

The Chairman of the Board may convene a meeting of the Board of Directors for discussion of an urgent issue on less than fourteen (14) days advance notice, provided the B Director consented to such advance notice.

Any Director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing his identification provided that the majority of the Directors are located at the time of the meeting in Luxembourg.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by this means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Subject to the fulfilment of the notice requirements set forth above, the quorum for meetings of the Board of Directors shall be the presence in person, by proxy or alternate, of at least two directors.

If a quorum is not present at the originally scheduled meeting, then that meeting shall be reconvened on a date falling the same day of the week at the same venue and at the same time, seven (7) days from the date of the originally convened meeting. The quorum for the reconvened meeting shall be the presence, in person or by proxy at the start of such meeting of any director, provided that B Director is present either in person or by proxy or through its alternate director.

Board of Directors meetings will be conducted in the English language and shall be held in Luxembourg.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. The Chairman of the Board will not have a casting vote on the Board in case of tie.

Each Director shall have one vote and other than with respect to Special Matters, as defined hereunder, any matter brought before the Board of Directors shall be decided by an affirmative vote of Directors representing a simple majority of the Directors present and voting at the meeting.

The following matters (the "Special Matters") shall, in addition to any requirements of applicable law, require the approval of B Director and if no such director was recommended, then Special Matters shall be decided unanimously by the Shareholders:

- The establishment of any new subsidiaries or the acquisition of any shares, options interests or securities in any entity (other than the Subsidiaries at the date hereof), including the engagement in any agreement that will lead to the establishment of any new subsidiaries or the acquisition of any shares, options interests or securities in any entity (other than the Subsidiaries at the date hereof);
- Increase the number of Directors above six (6);
- Any material change in the business or purpose of the Company or any of the Subsidiaries;
- The incurring of any indebtedness of the Company or any of the Subsidiaries in an amount in excess of Euro [5,000];
- Amendment of the articles of association or the amended and restated Partnership Agreement of the Limited Partnership or any of the articles of associations of the Subsidiaries;
- Any amendment to the consultancy agreement.
- Approve any interested party transactions between Class A Shareholders and the Company or its Subsidiaries.
- Change the place of business of the Company or the identity of the company providing corporate services to the Company.
- Issue any share capital, or other rights or securities convertible into or exchangeable for share capital;

A resolution in writing signed by all the members of the Board or to which all such members have given their written consent (by letter, facsimile, electronic mail or otherwise) shall be deemed to have been unanimously adopted by a Board of Directors meeting duly convened and held. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The Shareholders' Agreement amply describes the requirement to convene and hold a board meeting.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the Board shall be recorded in the English language and copies of such minutes shall be maintained at the registered office of the Company in Luxembourg. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. For example and this list not being limitative, the Board of Directors shall manage the day-to-day business and affairs of the Company, have full and complete authority, power and discretion to manage and control the business, affairs properties and interests of the Company, to appoint the officers and executives of the Company, to make all decisions regarding those matters and to perform any and all other acts or activities customary or incidental to the management of the Company's business

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** Towards third parties, the Company will be bound by (i) the sole signature of its single director, and, when there is more than one director, (ii) by the joint signature of an A Director and a B Director, or (iii) by the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the single director, or the Board of Directors, as the case may be.

However, specific signatory rights shall apply to the following cases:

- a yearly budget would be confirmed in advance prior to the beginning of each Calendar Year based on which, the activity in the Bank Account would be capped. Wire transfers within the scope of this budget will require two signatures of a Luxembourg officer or employee (controller, secretary) or Director to bind the company.
- Other transactions would require the signatures of two directors in order to bind the company, provided one of the Directors is the B Director.
- Notwithstanding the above, it is hereby clarified that any transaction, or instruction or transfer of funds from the Company's bank account for a sum in excess of EUR 5,000.- shall require the prior approval of B Director."

## V. Supervision of the company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

## VII. Information rights

**Art. 17.** The Company shall provide to all its shareholders the following documents:

- As soon as practicable, but in any event no later than 3 months following the end of each Calendar Year, a consolidated balance sheet of the Company, the Limited Partnership and the New General Partner as of the end of such Calendar Year, statements of income and statements of cash flow of the Company and the Limited Partnership for such Calendar Year, setting forth in each case in comparative form the figures for the previous Calendar Year, all in reasonable detail, €-denominated audited in accordance with the German GAAP/IFRS, by a firm of independent certified public accountants approved by Class B Shareholders. Despite the aforesaid, no audit is required for the New General Partner's financial reports; and

- As soon as practicable, but in any event within twenty-one (21) days following the end of each Calendar Quarter, the current balances report of the Company's Bank Account and the bank accounts of any subsidiary of the Company and in Particular the bank accounts of the Limited Partnership and the New General Partner.

- Within thirty (30) days following the end of each Calendar Quarter, the projected list of budget of expenses for such Calendar Quarter of the Limited Partnership and all subsidiaries of the Company (the "Projected Budget").

- Upon Class B Shareholders' request the current balances report of the Company's Bank Account, the Limited Partnership's bank account, the New General Partner's bank account and any other reasonably requested financial information."

## VIII. Liquidation

**Art. 18.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## IX. Amendment of the articles of association

**Art. 19.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

## X. Final clause - Applicable law

**Art. 20.** In the event the Shareholders' Agreement provides restrictions in relation to the transfer of shares, the transferor shall procure that the transferee adheres to such Shareholders Agreement prior to the transfer of any shares. Any transactions made on the shares of the Company which were not executed in accordance with the procedures provided for in the Shareholders Agreement shall not be effective vis-à-vis the Company. The Company shall refuse to record in the register of shares any transactions made on the shares of the Company which were not executed in accordance with the procedures provided in the Shareholders Agreement and to recognise in that case any right to third parties in or against the Company. Any third party who intends to acquire shares is put on notice to take the appropriate steps and to make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions and requirements under such Shareholders Agreement.

**Art. 21.** All matters not expressly governed by these Articles and the Shareholders' Agreement shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the Law.

Where the terms of the Shareholders Agreement violate the present articles of association, the terms of the Shareholders Agreement shall nevertheless be binding among the parties thereto.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "KOUGAR S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152554 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1087 du 25 mai 2010,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2246 du 21 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour

1. Refonte complète des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

#### Résolution

L'assemblée décide de reformuler complètement les statuts de la Société.

Les STATUTS vont dorénavant avoir la teneur suivante:

### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "KOUGAR S.A.", (la "Société"), régie par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts") et par tout accord écrit en vigueur de entre la Société, les investisseurs et tous les dirigeants; ledit contrat, appelé "Pacte d'Actionnaires", pouvant être modifié, complété ou remplacé de temps à autre.

**Art. 2.** La Société a été constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise, quelle qu'en soit la forme, ainsi qu'à l'administration, à la gestion, au contrôle et au développement de ces participations.

La Société pourra notamment utiliser ses fonds pour mettre en place, gérer, développer et céder un portefeuille composé de titres et de brevets de quelque origine que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir des titres et des brevets par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou par tout autre moyen, réaliser lesdits titres et brevets par voie de vente, cession, échange ou les développer par tout autre moyen.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société peut accorder aux sociétés du groupe ou à ses actionnaires tout prêt et toute assistance, avance ou garantie, dans les limites de la loi du 10 août 1915.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, souscrire des emprunts, garantis ou non, ou se porter caution pour d'autres personnes ou entreprises, dans les limites des dispositions légales applicables.

La Société peut prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la protection de ses droits et procéder aux opérations de tout type directement ou indirectement liées à son objet social et susceptibles de favoriser son développement ou son extension.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

La Société pourra établir des succursales, filiales, agences ou bureaux administratifs dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre ville au sein du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-quatre mille quatre cent six euros (34.406,- EUR), représenté par trente-quatre mille quatre cent six (34.406) actions, ces dernières étant réparties en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A et trois mille quatre cent six (3.406) actions de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et portant les mêmes droits à tous égards.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée dans le respect des conditions exigées pour la modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et selon les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Un registre des actions nominatives sera conservé au siège social, où il sera tenu à la disposition de tout actionnaire pour inspection. Ce registre comportera toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi. L'inscription audit registre sera constitutive de la propriété des actions nominatives. Des certificats de ces inscriptions seront délivrés et signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un administrateur, par cet administrateur unique.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action; dans le cas où une action serait détenue par plusieurs personnes, les personnes revendiquant la propriété de cette action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme unique propriétaire à l'égard de la Société.

À tout moment, un actionnaire désirant vendre ses actions devra demander l'approbation des autres actionnaires.

Les autres actionnaires n'opposeront jamais de refus s'il est proposé de céder les actions à:

(iii) Toute personne, entité ou fiducie qui, directement ou indirectement (par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires), contrôle, est contrôlée par, est placée sous contrôle commun avec ou bénéficie principalement à des Fonds de prévoyance gérés par les actionnaires de catégorie B et auxquelles les droits des actionnaires de catégorie B peuvent être transmis, ou au profit desquelles il peut être opéré une novation desdits droits, sans qu'il soit besoin d'obtenir le consentement de l'une quelconque des parties,

(iv) Toute entité contrôlée par les Actionnaires de catégorie A à laquelle les droits de ces derniers peuvent être transmis, ou au profit de laquelle il peut être opéré une novation desdits droits, sous réserve que cette entité assume l'intégralité des obligations qui en découlent - et le confirme par écrit - et que les autres actionnaires soient notifiés de cet engagement avant que cette cession ne prenne effet,

étant toutefois entendu qu'aucun Actionnaire ne pourra céder ses Actions à une personne ou entité dont le Conseil d'administration estime de bonne foi qu'il s'agit d'un concurrent de la Société. Les cessions ultérieures ne pourront être réalisées qu'au bénéfice des personnes précitées.

Dans le cas où la Société proposerait de procéder à l'émission de Nouveaux titres, elle devra, préalablement à cette émission, proposer à chaque Actionnaire le droit d'acquérir une partie des Nouveaux titres (au prorata de la participation de chaque Actionnaire dans les actions émises et en circulation de la Société).

Dans le cas où la Société proposerait de procéder à l'émission de Nouvelles actions, et sous réserve du consentement de l'administrateur de catégorie B ou, s'il n'a été désigné aucun administrateur de catégorie B, d'une résolution des

Actionnaires adoptée à l'unanimité, elle adressera à chaque Actionnaire une notification écrite exposant ses intentions et indiquant le type de Nouveaux titres, leur prix et les conditions générales en vertu desquelles la Société propose de les émettre. Chaque Actionnaire disposera d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de cette notification pour accepter d'acquérir sa part, au prorata de sa participation, de ces Nouveaux titres au prix et selon les conditions exposés dans la notification en adressant une notification écrite à la Société à cet effet et indiquant le nombre de Nouveaux titres à acquérir.

Dans le cas où un Actionnaire n'adresserait pas de notification écrite à la Société l'informant de son acceptation de procéder à l'acquisition de sa part de Nouveaux titres au prorata (un "Actionnaire non acceptant"), chacun des Actionnaires ayant accepté d'acheter sa part au prorata de Nouveaux titres (un "Actionnaire acceptant") disposera d'un droit de sursouscription aux fins de l'acquisition de la portion de Nouvelles actions des Actionnaires non acceptants (les "Titres disponibles"). Dans les dix (10) jours suivant l'expiration de la période de notification de quatorze (14) jours précitée, la Société notifiera à chaque Actionnaire acceptant son droit d'acquérir les Titres disponibles. Chaque Actionnaire acceptant disposera de dix (10) jours à compter de la réception de cette notification pour accepter d'acquérir les Titres disponibles pour le prix et selon les conditions précisés dans la notification initiale, en adressant une notification écrite à la Société. Dans le cas où plusieurs Actionnaires acceptants informeraient la Société de leur souhait d'acquérir les Titres disponibles, ces derniers seront répartis parmi lesdits Actionnaires acceptants au prorata, selon la part que représente le nombre d'Actions détenu par chaque Actionnaire acceptant immédiatement avant l'émission des Nouveaux titres par rapport au nombre total d'Actions détenu par l'ensemble des Actionnaires acceptants immédiatement avant ladite émission.

Dans le cas où les Actionnaires n'exerceraient pas leur droit de préemption au cours de la période de quatorze (14) jours précitée et, le cas échéant, après l'expiration de la période de dix (10) jours accordée pour l'exercice des droits de sursouscription, la Société disposera d'une période de cent vingt (120) jours, à compter de cette date, pour vendre ou conclure un accord relatif à la vente des Nouveaux titres à l'égard desquels les Actionnaires n'ont pas exercé leur droit de préemption, au prix et selon des conditions qui ne devront pas être plus favorables aux acheteurs desdits titres que ceux qui avaient été précisés dans la notification que la Société avait adressée aux Actionnaires. Dans le cas où la Société n'aurait pas vendu les Nouveaux titres ni conclu d'accord relatif à leur vente en conformité avec les indications qui précèdent au cours de cette période de cent vingt (120) jours, elle ne pourra, par la suite, émettre ou vendre de Nouveaux titres sans les offrir en premier lieu, une nouvelle fois, aux Actionnaires selon la procédure indiquée ci-dessus.

Toutes les dispositions générales applicables aux émissions et cessions d'actions sont décrites en détail et définies précisément dans le Pacte d'actionnaires.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décision de l'actionnaire unique

**Art. 7.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, réaliser ou ratifier des actes relatifs aux opérations de la Société.

Dans le cas où la Société compterait un seul actionnaire, celui-ci exercera l'ensemble des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut également l'être à la demande d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mercredi du mois de juin à 11h00 au siège social de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg, comme précisé le cas échéant dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera reportée au jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure précisés dans les avis de convocation respectifs.

Sous réserve de la satisfaction des exigences de la Loi en matière d'avis de convocation, le quorum pour les assemblées des actionnaires sera atteint en présence (en personne ou par procuration) des Actionnaires détenant au moins la moitié de la totalité des actions émises et libérées au moment considéré, à condition que les actionnaires de catégorie B soient présents.

Si aucun quorum n'est réuni à l'assemblée initialement prévue, celle-ci sera reportée à la date tombant sept (7) jours après la date de l'assemblée initialement prévue et à la même adresse que cette dernière. Le quorum requis pour cette assemblée reportée correspondra aux Actionnaires effectivement présents (en personne ou par procuration) à ladite assemblée, sous réserve de la présence des actionnaires de catégorie B.

Les assemblées d'actionnaires, lorsqu'elles sont convoquées conformément aux exigences énoncées dans les Statuts, pourront se tenir par téléphone et / ou vidéoconférence ou par tout autre moyen permettant à tous les participants à l'assemblée de s'entendre les uns les autres.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière peut être tenue sans avis de convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires par l'intermédiaire d'une autre personne qu'il désigne comme son mandataire par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie.

Toute résolution écrite signée par tous les Actionnaires de la Société ayant le droit au moment considéré d'assister et de voter aux assemblées d'actionnaires, ou à laquelle tous ces Actionnaires ont consenti par écrit (par courrier, télécopie, courrier électronique ou autre) sera réputée avoir été adoptée à l'unanimité par une assemblée dûment convoquée et tenue.

Sous réserve de la loi applicable et sauf disposition contraire dans les présents statuts, toute résolution proposée lors d'une assemblée des actionnaires sera adoptée par un vote affirmatif des Actionnaires représentant la majorité simple du capital social émis et en circulation de la Société détenu par les Actionnaires qui assistent et votent à cette assemblée.

Les décisions prises lors d'une assemblée générale des actionnaires doivent être consignées dans un procès-verbal signé par les membres du conseil d'administration (bureau) et par les actionnaires qui en font la demande. Dans le cas d'un actionnaire unique, ses décisions sont consignées dans des procès-verbaux.

Les assemblées des actionnaires seront conduites en langue anglaise. Les procès-verbaux des assemblées des actionnaires seront consignés en langue anglaise et des copies en seront conservées au siège social de la Société à Luxembourg.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de quatre (4) membres au moins et de six (6) au plus, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est composé de deux classes d'administrateurs, à savoir des administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs A") et des administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs B").

Toute référence dans les présentes aux "administrateurs" doit être interprétée comme une référence aux Administrateurs A et / ou aux Administrateurs B, en fonction du contexte et selon ce qui est applicable.

Les Administrateurs A seront élus sur une liste de candidats proposés par les actionnaires de catégorie A et les Administrateurs B le seront sur une liste de candidats proposés par les actionnaires de catégorie B.

Les actionnaires de catégorie A auront le droit de désigner jusqu'à cinq (5) administrateurs.

Les actionnaires de catégorie B recommanderont un (1) administrateur qui sera désigné par tous les actionnaires.

La procédure exacte de proposition et de désignation des administrateurs est décrite en détail dans le Pacte d'actionnaires.

Toutefois, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est confirmé lors d'une assemblée générale des actionnaires que la Société ne compte plus qu'un actionnaire, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante reconnaissant l'existence de plusieurs actionnaires dans la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle, laquelle déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et les administrateurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs sont élus par un vote à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires; toutefois et par exception, la substitution, le remplacement ou la révocation d'un administrateur B ne pourront être prononcés qu'avec le consentement des actionnaires de catégorie B.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur à la suite d'un décès, d'une démission ou pour toute autre raison, le poste vacant pourra être occupé à titre provisoire jusqu'à l'assemblée des actionnaires suivante, dans le respect des prescriptions légales applicables.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président, désigné à l'unanimité, et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui ne devra pas nécessairement être un administrateur, chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires. Le président est nommé pour une durée d'un an.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Tout administrateur pourra également demander au Président de convoquer une réunion du Conseil d'administration.

Le Président présidera toutes les assemblées des actionnaires et réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner un autre administrateur comme président pro tempore par le biais d'un vote à la majorité des présents à l'assemblée ou à la réunion concernée.

Le Président du Conseil d'administration avisera les Administrateurs de la date et de l'heure de toute proposition de réunion du Conseil d'administration avec un préavis d'au moins quatorze (14) jours. L'avis de convocation relatif à la proposition de réunion du Conseil d'administration comprendra une proposition d'ordre du jour et tous les documents généraux pertinents (en anglais) pour la réunion, y compris l'indication des sujets précis qui seront discutés lors de cette réunion.

Sur demande de l'un quelconque des Administrateurs, le Président convoquera une réunion du Conseil d'administration dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de la demande dudit Administrateur.

Le Président du Conseil d'administration pourra convoquer une réunion du Conseil d'administration afin de débattre d'une question urgente avec un préavis inférieur à quatorze (14) jours, sous réserve que l'Administrateur B ait consenti à ce préavis.

Le Président présidera toutes les assemblées des actionnaires et réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner un autre administrateur comme président pro tempore par le biais d'un vote à la majorité des présents à l'assemblée ou à la réunion concernée.

Tout administrateur pourra agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant un autre administrateur comme son mandataire par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie.

Un administrateur pourra représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur pourra participer à toute réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification, sous réserve que la majorité des Administrateurs, au moment de la réunion, se trouve à Luxembourg.

Ces moyens de communication devront présenter des caractéristiques techniques à même de garantir une participation effective à la réunion, dont les délibérations doivent être diffusées sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication sera réputée l'avoir été au siège social de la Société.

Sous réserve de la satisfaction des exigences en matière d'avis de convocation énoncées ci-dessus, le quorum pour les réunions du conseil d'administration sera atteint en cas de présence d'au moins deux administrateurs (en personne, par procuration ou par l'intermédiaire de leur suppléant).

Si aucun quorum n'est réuni à la réunion initialement prévue, celle-ci sera reportée à une date correspondant au même jour de la semaine, à la même adresse et à la même heure que la réunion initialement prévue, sept (7) jours après la date qui avait été fixée pour cette dernière. Le quorum requis pour cette réunion reportée sera atteint en cas de présence, en personne ou par procuration, de tout administrateur au début de la réunion, sous réserve que l'Administrateur B soit présent (en personne, par procuration ou par le biais de son administrateur suppléant).

Les réunions du Conseil d'administration se tiendront en anglais, à Luxembourg.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion concernée. Le Président du Conseil d'administration ne disposera pas d'une voix prépondérante au Conseil d'administration en cas de partage égal des voix.

Chaque Administrateur disposera d'une voix et toute question présentée au Conseil d'administration, à l'exception des Questions spéciales comme définies ci-après, sera tranchée par un vote affirmatif des Administrateurs représentant la majorité simple des Administrateurs qui assistent et votent à cette réunion.

Les décisions relatives aux questions suivantes (les "Questions spéciales"), outre le fait qu'elles devront satisfaire aux exigences légales applicables, nécessiteront l'approbation de l'Administrateur B. S'il n'a été recommandé aucun Administrateur B, elles seront adoptées à l'unanimité par les Actionnaires:

- L'établissement de toute nouvelle filiale ou l'acquisition d'actions, de droits sur des options ou de titres dans une entité (autre que les Filiales à la date considérée), y compris la conclusion d'un accord conduisant à l'établissement de toute nouvelle filiale ou à l'acquisition d'actions, de droits sur des options ou de titres dans une entité (autre que les Filiales à la date considérée),
- L'augmentation du nombre d'administrateurs au-delà de six (6),
- Toute modification importante de l'activité ou de l'objet de la Société ou de l'une de ses Filiales,
- L'engagement de toute dette par la Société ou l'une des filiales d'un montant supérieur à [5 000] euros,
- La modification des statuts, du Pacte d'actionnaires de la Société en commandite tel que modifié et réitéré ou bien des statuts d'une ou plusieurs Filiales,
- Toute modification du contrat de conseil,
- L'approbation de toutes les transactions de partie intéressée entre des Actionnaires de catégorie A et la Société ou ses Filiales,
- La modification de l'installation commerciale de la Société ou de l'identité de la société fournissant des services de gestion à cette dernière,
- L'émission de toute participation dans le capital ou d'autres droits ou titres convertibles en ou échangeables contre une participation dans le capital,

Toute résolution écrite signée par tous les membres du Conseil d'administration ou à laquelle ces derniers ont consenti par écrit (par courrier, télécopie, courrier électronique ou autre) sera réputée avoir été adoptée à l'unanimité par une réunion du Conseil d'administration dûment convoquée et tenue. L'ensemble des documents constituera le procès-verbal apportant la preuve de l'adoption de la résolution.

Les exigences relatives à la convocation et à la tenue d'une réunion du conseil d'administration sont décrites en détail dans le Pacte d'actionnaires.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'administration seront consignés en langue anglaise et des copies en seront conservées au siège social de la Société à Luxembourg. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil

d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux susceptibles d'être produits en justice ou communiqués dans d'autres circonstances seront signés par le président ou par deux administrateurs. Dans le cas où le conseil d'administration compterait un seul administrateur, ces documents seront signés par l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de cession dans l'intérêt de la Société. Par exemple, et de façon non limitative, le Conseil d'administration administrera les activités et affaires quotidiennes de la Société et disposera de tous les pouvoirs et autorisations et aura toute discrétion pour gérer et contrôler l'activité, les affaires, les biens et les intérêts de la Société, désigner les directeurs et les cadres de la Société, prendre toutes décisions en relation avec ces questions et accomplir tous les actes ou conduire toutes les activités habituelles ou accessoires en relation avec la gestion des affaires de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Dans le cas où la Société compterait un seul administrateur, celui-ci exercera l'ensemble des pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Conformément à l'article 60 de la Loi, la gestion quotidienne de la Société et la représentation de celle-ci à cet égard pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, responsables ou autres agents, ayant ou non la qualité d'associés et agissant seuls ou conjointement. Leurs nomination, révocation et attributions seront déterminées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration entraînera l'obligation pour le conseil d'administration de communiquer chaque année à l'assemblée générale ordinaire les salaire, émoluments et avantages quelconques accordés au délégué. La Société pourra également accorder des pouvoirs spéciaux par le biais d'une procuration authentique ou seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée à l'égard des tiers par (i) la seule signature de son administrateur unique, et, lorsqu'il y a plusieurs administrateurs, (ii) par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou (iii) par la signature individuelle de toute personne à laquelle ce pouvoir de signature a été délégué par l'administrateur unique ou par le Conseil d'administration, selon le cas.

Toutefois, il sera fait application de droits spécifiques des signataires dans les cas suivants:

- Le budget annuel sera confirmé à l'avance avant le début de chaque Année civile, et l'activité du compte en banque plafonnée sur le fondement de ce dernier. Les virements bancaires effectués dans le cadre de ce budget nécessiteront, pour engager la Société, deux signatures de directeurs, employés (contrôleur, secrétaire) ou Administrateurs situés au Luxembourg.

- Les autres transactions nécessiteront, pour engager la Société, les signatures de deux administrateurs, dont l'Administrateur B.

- Nonobstant ce qui précède, il est précisé que toute transaction, instruction ou tout transfert de fonds à partir du compte bancaire de la Société pour un montant supérieur à EUR 5.000,-est soumis à l'approbation préalable de l'Administrateur B.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un (1) ou plusieurs commissaires, qui pourront être actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat (laquelle ne pourra dépasser six (6) ans.)

## VI. Exercice comptable, Solde

**Art. 15.** L'exercice comptable de la Société débutera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Cinq pour cent (5 %) des bénéfices annuels nets de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital souscrit de la Société tel qu'indiqué à l'article 5 des présentes et tel qu'augmenté ou réduit, le cas échéant, conformément aux dispositions du même article.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera la façon dont le reliquat des bénéfices annuels nets sera utilisé.

Il pourra être procédé à la distribution d'acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

## VII. Droits d'information

**Art. 17.** La Société doit fournir à tous ses actionnaires les documents suivants:

- Dès que possible, mais en tout état de cause au plus tard 3 mois après la fin de chaque Année civile, un bilan consolidé de la Société, de la Société en commandite et du Nouveau commandité au 31 décembre de l'Année civile concernée, les états des recettes et de trésorerie de la Société et de la Société en commandite pour cette Année civile, en indiquant dans chacun des cas, sous forme comparative, les chiffres de l'Année civile précédente, tous ces documents étant rai-

sonnablement détaillés, libellés en euros et vérifiés conformément aux PCGR allemands / normes IFRS par un cabinet d'experts comptables indépendants agréés approuvé par les Actionnaires de catégorie B. Nonobstant ce qui précède, aucune vérification n'est requise s'agissant des rapports financiers du Nouveau commandité, et

- Dès que possible, mais en tout état de cause dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de la fin de chaque Trimestre civil, un rapport des soldes à la date concernée du Compte bancaire de la Société et des comptes bancaires de toutes les filiales de la Société, et notamment de ceux de la Société en commandite et du Nouveau commandité.

- Dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin de chaque Trimestre civil, une énumération du budget prévisionnel des dépenses de la Société en commandite et toutes les filiales de la Société pour le Trimestre concerné (le "Budget prévisionnel").

- Sur demande des Actionnaires de catégorie B, le rapport des soldes, à la date concernée, du Compte bancaire de la Société et des comptes bancaires de la Société en commandite et du Nouveau commandité et toute autre information financière raisonnablement nécessaire.

### VIII. Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires ayant voté cette dissolution. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

### IX. Modification des statuts

**Art. 19.** Les Statuts pourront être modifiés par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 67-1 de la Loi.

### X. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 20.** Dans le cas où le Pacte d'actionnaires prévoirait des restrictions concernant la cession d'actions, le cédant s'assurera que le cessionnaire adhère audit Pacte d'actionnaires avant toute cession de quelconques actions. Les transactions effectuées en relation avec des actions de la Société qui ne l'ont pas été conformément aux procédures prévues par le Pacte d'actionnaires n'auront aucun effet vis-à-vis de la Société. La Société refusera d'inscrire au registre des actions les transactions effectuées en relation avec des actions de la Société qui ne l'ont pas été conformément aux procédures prévues par le Pacte d'actionnaires et de reconnaître à des tiers, dans ce cas, de quelconques droits à l'égard ou à l'encontre de la Société. Tout tiers ayant l'intention d'acquérir des actions sera tenu de prendre les mesures et de réaliser les recherches appropriées afin d'évaluer si une cession d'actions envisagée est soumise à des restrictions en matière de cession et à certaines exigences en vertu de ce Pacte d'actionnaires.

**Art. 21.** Toutes les questions non expressément régies par les présents Statuts et par le Pacte d'actionnaires seront tranchées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment à la Loi.

Quand bien même les conditions du Pacte d'actionnaires violeraient les présents Statuts, elles conserveront une force obligatoire entre les parties audit Pacte.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011/13607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Référence de publication: 2011045903/718.

(110052058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

**Brysam AE (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Richard BREKELMANS

*Mandataire*

Référence de publication: 2011062510/13.

(110069634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Cheremaw S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cheremaw S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011062516/12.

(110069440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Cleavon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062517/10.

(110069416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**CH Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062521/10.

(110070026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Citi Umbrella Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 112.546.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 3 mai 2010.

Pour le compte de Citi Umbrella Sicav

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2011062522/13.

(110069733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Dorel Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.110.

---

Les comptes annuels au 30 décembre 2010 pour la période du 19 mars 2010 au 30 décembre 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.05.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011062524/11.

(110069407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Debers S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.798.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2011062525/11.

(110069390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**DM Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8222 Mamer, 2, rue des Noyers.

R.C.S. Luxembourg B 151.262.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062526/10.

(110070031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Drivelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 81.634.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DRIVELUX S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2011062528/12.

(110069919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Cera Chem S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6684 Merttert, 1A, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 83.756.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011062520/13.

(110069523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Entreprise EWEN Victor et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7374 Helmdange, 183, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Entreprise EWEN Victor et Fils S.à r.l.*

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2011062529/12.

(110069924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Epargne MBS Plus, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.843.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062530/10.

(110070003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Smart Cash I.P., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 159.912.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SMART HOLDING GROUP S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 152.230.

ici représentée par Monsieur Angelo ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de SMART CASH I.P.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à transférer le siège dans tout autre endroit de la même commune.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital autorisé est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent acte au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, d'options, d'émission d'actions, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

- il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 10.** La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par la première assemblée générale des actionnaires, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

## Titre VIII. - Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
3. Les premières personnes auxquelles seront déléguées la gestion journalière ou la gestion d'une branche spéciale des activités de la société peuvent être nommées par la première assemblée générale des actionnaires.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la société SMART HOLDING GROUP S.A., préqualifiée, déclare souscrire aux 31.000 (trente et un mille) actions représentant l'intégralité du capital.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.300,- EUR

### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Fouad Helmi Kolta BESHARA, né le 13 mars 1951 au Caire, Egypte, demeurant Building 16, Floor 3, Office 333, Dubai, Emirats Arabes Unis;
2. Monsieur Hani Fouad Helmi KOLTA, né le 29 juillet 1976 au Caire, Egypte, demeurant Building 16, Floor 3, Office 333, Dubai, Emirats Arabes Unis;
3. Monsieur Ramez Mohamed Sami Kamal Mohd EL SHAFAL, né le 23 mai 1980 à Londres, Royaume-Uni, demeurant Building 16, Floor 3, Office 333, Dubai, Emirats Arabes Unis;
4. Monsieur Mohamed Sami Kamal Mohamed EL SHAFAL, né le 4 mars 1951 à Sharkia, Egypte, demeurant Building 16, Floor 3, Office 333, Dubai, Emirats Arabes Unis.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52618.

#### *Troisième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par les mesures transitoires, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué (également appelé Chief Executive Officer - CEO) de la société Monsieur Hani Fouad Helmi KOLTA, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle pour engager la société.

#### *Quatrième résolution*

Les administrateurs, le commissaire aux comptes et les administrateurs-délégués, ont été élus pour une durée de six (6) ans, leur mandat expirant au terme de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur la demande de la comparante, le présent acte de société soit rédigé en langue française suivi d'une traduction anglaise. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de différends entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

SMART HOLDING GROUP S.A., a public limited company duly and validly existing under Luxembourg law, having its registered office at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number 152.230,

Here represented by Mr. Angelo ZITO, residing professionally at L-1621 Luxembourg, 24 rue des Genêts, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the proxy of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company (société anonyme):

### **Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of SMART CASH I.P..

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders. The general meeting authorizes the board of directors to transfer the registered office of the corporation in any other place within the same municipality.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The purpose of the corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

### **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) divided into 31,000 (thirty one thousand) shares of EUR 1.- (one Euro) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The authorized capital is fixed at EUR 50,000,000. - (fifty million Euro).

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares, options, issuance of shares, with or without issue premium, fully paid in cash, in kind or offset against verified credits, payable by the shareholders to the company. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each raise of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be automatically adapted to this modification.

### **Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors consisting in at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the corporation, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate to a meeting of the Board of Directors by means of telephone conference or similar communications equipment by means of which all persons participating at the meeting can hear and speak to each other, and such participation at a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all the acts of management and law regulations in compliance with the corporate purpose.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The Board of Directors may delegate its powers to run the daily management of the corporation to one or more directors, who will be referred to as managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 10.** The corporation shall be bound towards third parties in any circumstances by the joint signatures of any two members of the Board, or by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or by the sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors or by the first general meeting of shareholders, but only within the limits of such power.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of June of each year at 6.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Transitory provisions*

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

2. The first annual meeting of the Shareholders shall be held in 2012.

3. The first persons to whom will be delegated the daily management or the management of a special branch of the corporation's activities may be nominated by the first general meeting of shareholders.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, SMART HOLDING GROUP S.A., prenamed, declares to subscribe to 31,000 (thirty one thousand) shares representing the whole capital.

All the shares have been fully paid up, so that the amount of EUR 31,000. - (thirty one thousand Euro) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been fulfilled.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,300.-.

##### *Decisions taken by the sole shareholder*

The above named appearing party, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions as sole shareholder:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at four (4).

The following are appointed directors:

1. Mr. Fouad Helmi Kolta BESHARA, born on March 13<sup>th</sup>, 1951 in Cairo, Egypt, having his address at Building 16, Floor 3, Office 333, Dubai, United Arab Emirates;

2. Mr. Hani Fouad Helmi KOLTA, born on July 29<sup>th</sup>, 1976 in Cairo, Egypt, having his address at Building 16, Floor 3, Office 333, Dubai, United Arab Emirates;

3. Mr. Ramez Mohamed Sami Kamal Mohd EL SHAFI, born on May 23<sup>rd</sup>, 1980, in London, U.K., having his address at Building 16, Floor 3, Office 333, Dubai, United Arab Emirates;

4. Mr. Mohamed Sami Kamal Mohamed EL SHAFI, born on March 4<sup>th</sup>, 1951 in Sharkia, Egypt, having his address at Building 16, Floor 3, Office 333, Dubai, United Arab Emirates.

*Second resolution*

The number of auditors is fixed at one (1).

Has been appointed statutory auditor:

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., a société anonyme having its registered office at L-1621 Luxembourg L-1621, 24, rue des Genêts, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 52618.

*Third resolution*

Following the faculty offered by the transitory provisions of the Articles of Association, the meeting appoints Mr. Hani Fouad Helmi KOLTA, prenamed, as the first managing director (also called Chief Executive Officer - CEO) of the corporation, with power to bind the company with his sole signature.

The meeting also decides to delegate some branches of the corporation's activities as follow:

- Mr. Fouad Helmi Kolta BESHARA, prenamed, in charge of the financial branch of the corporation as Chief Financial Officer (CFO), with power to bind the company with his sole signature;

- Mr. Ramez Mohamed Sami Kamal Mohd EL SHAFI, prenamed, in charge of the marketing branch of the corporation as Chief Marketing Officer (CMO), with power to bind the company with his sole signature.

*Fourth resolution*

The directors, the statutory auditor and the managing directors, have been appointed for a term of six (6) years, their mandate expiring on the ordinary general meeting of shareholders to be held in the year 2016.

*Fifth resolution*

The registered office of the corporation is established in L-1621 Luxembourg, rue des Genêts 24.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy of the appearing person, the said proxy of the appearing person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English translation. On request of the same appearing person and in case of disagreement between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: Angelo ZITO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2011. Relation GRE/2011/1145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011046030/377.

(110051406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

**European Hotel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Hotel S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011062531/11.

(110069383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Ecomed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 142.490.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062532/10.

(110069983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Electrocosta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.  
R.C.S. Luxembourg B 38.246.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062533/10.

(110069986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Energie Electrique Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.  
R.C.S. Luxembourg B 51.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011062534/13.

(110069504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Enhanced Index Investing Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 121.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2011062535/11.

(110070135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Enovos International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 11.723.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ce dépôt est fait en complément du dépôt avec la référence L100161048 du 22 octobre 2010.

MICHEL SCHAUS  
GENERAL COUNSEL

Référence de publication: 2011062536/12.

(110069496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Epicerie Place de France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 157, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 85.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011062537/13.

(110069511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Epicerie Place de France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 157, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 85.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011062538/13.

(110069515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Epoque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 15, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 39.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011062539/13.

(110069480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Equator Investments Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 44.446.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 17 février 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme:

- EQUATOR INVESTMENTS SOCIETE ANONYME, avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller.

Pour extrait conforme  
Maître Marie-Christine GAUTIER  
22, rue Marie-Adélaïde  
L-2128 Luxembourg  
Le liquidateur

Référence de publication: 2011062540/16.

(110069529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Euro Invest Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 71.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EURO INVEST MANAGEMENT S.A.*  
Fiduciaire des Classes Moyennes  
Signature

Référence de publication: 2011062541/12.

(110069921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**EURO-POSTE Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 87.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2011062542/11.

(110070134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Eurotravel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5885 Howald, 237, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 21.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROTRAVEL S.à R.L.*  
Fiduciaire des Classes Moyennes  
Signature

Référence de publication: 2011062543/12.

(110069923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 153.376.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of July.  
Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem.

There appeared:

1. Paine & Partners Capital Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnerships, Cayman, under registration number WK-17177,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

2. Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnerships, Cayman, under registration number WK 17178,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

3. Tincum Capital Partners II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 3124754,

hereto represented by Christina Grosche, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

4. Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having

its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 3124755,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

5. Tincum Capital Partners Executive Fund LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 5778966,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

6. Tincum Capital Partners II Add-On Fund L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 7684004,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

7. Tincum Capital Partners II Parallel Add-On Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 7683999,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

8. Energy Special Situations Fund II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 6441144,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

9. ESS Participation Fund II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 6441131,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

10. Blue Sage/R3 Coinvestment Fund, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 100692409,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

11. R3 Treatment Coinvestment Fund I, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077888,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

12. R3 Treatment Coinvestment Fund II, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077257,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

13. R3 Treatment Coinvestment Fund III, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077865,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

14. R3 Treatment Coinvestment Fund IV, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077927,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

15. Mr. Troy Thacker, having his professional address at Paine & Partners LLC, One Franklin Parkway, Building 910 Suite 120, San Mateo, CA 94403, USA,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

16. Mr. Manuel F. Gonzalez, having his professional address at US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

17. Mr. John Q. Barnidge, having his professional address at Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

18. Mr. Gary Wallace, having his professional address at Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

19. Mr. Wayne Crawley, having his professional address at US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

20. Mr. Irvin Kleespies, having his professional address at US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

hereto represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 July 2010.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 421F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 153376, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 27 May 2010, published on 17 June 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1267. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 16 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital, state that they have been informed of the agenda of the meeting and that the general meeting may be held without prior notice, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company up to sixty-four million five hundred thirty thousand US Dollars (USD 64,530,000) through the issuance of thirty-eight point six (38.6) new class A, thirty-eight point six (38.6) class B, thirty-eight point six (38.6) class C, thirty-eight point six (38.6) class D, thirty-eight point six (38.6) class E, thirty-eight point six (38.6) class F, thirty-eight point six (38.6) class G, thirty-eight point six (38.6) class H, thirty-eight point six (38.6) class I shares and thirty-eight point six (38.6) class J shares, each having a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000);
2. Approval and acceptance of the payment of the new shares of the Company through a contribution in cash;
3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing parties, representing the entire share capital, resolve the following:

#### *First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current value of sixty-four million one hundred forty-four thousand US Dollars (USD 64,144,000), represented by six thousand four hundred fourteen point four (6,414.4) class A shares, six thousand four hundred fourteen point four (6,414.4) class B shares, six thousand four hundred fourteen point four (6,414.4) class C shares, six thousand four hundred fourteen point four (6,414.4) class D shares, six thousand four hundred fourteen point four (6,414.4) class E shares, six thousand four hundred fourteen point four (6,414.4) class F shares, six thousand four hundred fourteen point four (6,414.4) class G shares, six thousand four hundred fourteen point four (6,414.4) class H shares, six thousand four hundred fourteen point four (6,414.4) class I shares, and six thousand four hundred fourteen point four (6,414.4) class J shares, all having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000) each, up to sixty-four million five hundred thirty thousand US Dollars (USD 64,530,000) through the issuance of thirty-eight point six (38.6) new class A, thirty-eight point six (38.6) class B, thirty-eight point six (38.6) class C, thirty-eight point six (38.6) class D, thirty-eight point six (38.6) class E, thirty-eight point six (38.6) class F, thirty-eight point six (38.6) class G, thirty-eight point six (38.6) class H, thirty-eight point six (38.6) class I shares and thirty-eight point six (38.6) class J shares, each having a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000);

All such three hundred eighty-six (386) new shares have been subscribed at a total price of three hundred eighty-six thousand US Dollars (USD 386,000) by:

- Mr. Manuel F. Gonzalez, aforementioned, here represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy and subscription form, given on 22 July 2010, subscribed twenty-one point four (21.4) class A shares, twenty-one point four (21.4) class B shares, twenty-one point four (21.4) class C shares, twenty-one point four (21.4) class D shares, twenty-one point four (21.4) class E shares, twenty-one point four (21.4) class F shares, twenty-one point four

(21.4) class G shares, twenty-one point four (21.4) class H shares, twenty-one point four (21.4) class I shares, and twenty-one point four (21.4) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000);

- Mr. Wayne Crawley, aforementioned, here represented by Mrs Christina Grosche, previously named by virtue of a proxy and subscription form, given on 22 July 2010, subscribed eight point six (8.6) class A shares, eight point six (8.6) class B shares, eight point six (8.6) class C shares, eight point six (8.6) class D shares, eight point six (8.6) class E shares, eight point six (8.6) class F shares, eight point six (8.6) class G shares, eight point six (8.6) class H shares, eight point six (8.6) class I shares, and eight point six (8.6) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000);

- Mr. Irvin Kleespies, aforementioned, here represented by Mrs Christina Grosche, previously named, by virtue of a proxy and subscription form, given on 22 July 2010, subscribed eight point six (8.6) class A shares, eight point six (8.6) class B shares, eight point six (8.6) class C shares, eight point six (8.6) class D shares, eight point six (8.6) class E shares, eight point six (8.6) class F shares, eight point six (8.6) class G shares, eight point six (8.6) class H shares, eight point six (8.6) class I shares, and eight point six (8.6) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000).

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The said subscription forms, initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The three hundred eighty-six (386) new shares subscribed at a total price of three hundred eighty-six thousand US Dollars (USD 386,000) have been entirely allocated to the share capital of the Company.

#### *Second resolution*

The meeting further approves and accepts the payment of the subscribed shares in cash, consisting of:

- Mr. Manuel F. Gonzalez, aforementioned, paid two hundred fourteen thousand US Dollars (USD 214,000) in cash in subscription for the two hundred fourteen (214) shares;

- Mr. Wayne Crawley, aforementioned, paid eighty-six thousand US Dollars (USD 86,000) in cash in subscription for the eighty-six (86) shares;

- Mr. Irvin Kleespies, aforementioned, paid eighty-six thousand US Dollars (USD 86,000) in cash in subscription for the eighty-six (86) shares.

The shares so subscribed have been entirely paid up by the subscribers through a contribution in cash, so that the total amount of three hundred eighty-six thousand US Dollars (USD 386,000) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

##### **“ Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company’s share capital is set at sixty-four million five hundred thirty thousand US Dollars (USD 64,530,000), divided into

six thousand four hundred fifty-three (6,453) class A shares,

six thousand four hundred fifty-three (6,453) class B shares,

six thousand four hundred fifty-three (6,453) class C shares,

six thousand four hundred fifty-three (6,453) class D shares,

six thousand four hundred fifty-three (6,453) class E shares,

six thousand four hundred fifty-three (6,453) class F shares,

six thousand four hundred fifty-three (6,453) class G shares,

six thousand four hundred fifty-three (6,453) class H shares,

six thousand four hundred fifty-three (6,453) class I shares, and

six thousand four hundred fifty-three (6,453) class J shares,

each share with a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000).”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem,

ont comparu:

1. Paine & Partners Capital Fund III, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïman, immatriculée auprès du Registrar of Partnerships, Cayman sous le numéro WK-17177,

ici représenté par Madame Christina Grosche, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

2. Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Cayman Islands, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Partnerships, Cayman sous le numéro WK 17178,

ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

3. Tincum Capital Partners II, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3124754,

ici représenté par Christina Grosche, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

4. Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3124755,

ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

5. Tincum Capital Partners II Executive Fund LLC, une société constituée et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5778966,

ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

6. Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 7684004,

ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

7. Tincum Capital Partners II Parallel Add-On Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 7683999,

ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

8. Energy Special Situations Fund II, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 6441144,

ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

9. ESS Participation Fund II, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 6441131,

ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

10. Blue Sage /R3 Coinvestment Fund, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 100692409,

ici représentée par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

11. R3 Treatment Coinvestment Fund I, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077888,

ici représentée par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

12. R3 Treatment Coinvestment Fund II, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077257,

ici représentée par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

13. R3 Treatment Coinvestment Fund III, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077865,

ici représentée par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

14. R3 Treatment Coinvestment Fund IV, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077927,

ici représentée par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

15. Monsieur Troy Thacker, résidant professionnellement au Paine & Partners LLC, One Franklin Parkway, Building 910 Suite 120, San Mateo, CA 94403, USA,

ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

16. Monsieur Manuel F. Gonzalez, résidant professionnellement au US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

17. Monsieur John Q. Barnidge, résidant professionnellement au Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

18. Monsieur Gary Wallace, résidant professionnellement au Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

19. Monsieur Wayne Crawley, résidant professionnellement à US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

20. Monsieur Irvin Kleespies, résidant professionnellement à US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juillet 2010.

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par le représentant des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec l'acte aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de «R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 421F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 153376, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 mai 2010, publié le 17 juin 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1267. Les statuts ont été changés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 juillet 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir été informés de l'ordre de jour de l'assemblée et que l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de soixante-quatre millions cinq cent trente mille dollars américains (USD 64.530.000) par l'émission de trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe A, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe B, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe C, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe D, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe E, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe F, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe G, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe H, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe I et trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune;

2. Approbation et acceptation du paiement des parts sociales de la Société nouvellement émises par un apport en espèces;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, décide ce qui suit:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de soixante-quatre millions cent quarante-quatre mille dollars américains (USD 64.144.000), représenté par six mille quatre cent quatorze virgule quatre (6.414,4) parts sociales de classe A, six mille quatre cent quatorze virgule quatre (6.414,4) parts sociales de classe B, six mille quatre cent quatorze virgule quatre (6.414,4) parts sociales de classe C, six mille quatre cent quatorze virgule quatre (6.414,4) parts sociales de classe D, six mille quatre cent quatorze virgule quatre (6.414,4) parts sociales de classe E, six mille quatre cent quatorze virgule quatre (6.414,4) parts sociales de classe F, six mille quatre cent quatorze virgule quatre (6.414,4) parts sociales de classe G, six mille quatre cent quatorze virgule quatre (6.414,4) parts sociales de classe H, six mille quatre cent quatorze virgule quatre (6.414,4) parts sociales de classe I, et six mille quatre cent quatorze virgule quatre (6.414,4) parts sociales de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune, jusqu'à soixante-quatre millions cinq cent trente mille dollars américains (USD 64.530.000) par l'émission de trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe A, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe B, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe C, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe D, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe E, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe F, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe G, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe H, trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe I et trente-huit virgule six (38,6) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune.

Les trois cent quatre-vingt-six (386) parts sociales nouvelles ont été souscrites à un prix total de trois cent quatre-vingt-six mille dollars américains (USD 386.000) par:

- Monsieur Manuel F. Gonzalez, pré-mentionné, ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une souscription donnée en date du 16 juillet 2010, a souscrit vingt-et-un virgule quatre (21,4) parts sociales nouvelles de classe A, vingt-et-un virgule quatre (21,4) parts sociales nouvelles, de classe B, vingt-et-un virgule quatre (21,4) parts sociales nouvelles, de classe C, vingt-et-un virgule quatre (21,4) parts sociales nouvelles, de classe D, vingt-et-un virgule quatre (21,4) parts sociales nouvelles, de classe E, vingt-et-un virgule quatre (21,4) parts sociales nouvelles, de classe F, vingt-et-un virgule quatre (21,4) parts sociales nouvelles, de classe G, vingt-et-un virgule quatre (21,4) parts sociales nouvelles, de classe H, vingt-et-un virgule quatre (21,4) parts sociales nouvelles, de classe I, vingt-et-un virgule quatre (21,4) parts sociales nouvelles de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune.

- Monsieur Wayne Crawley, pré-mentionné, ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une souscription donnée en date du 16 juillet 2010, a souscrit huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles de classe A, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe B, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe C, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe D, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe E, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe F, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe G, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe H, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe I, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune; et

- Monsieur Irvin Kleespies, pré-mentionné, ici représenté par Madame Christina Grosche, prénommée, en vertu d'une souscription donnée en date du 16 juillet 2010, a souscrit huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles de classe A, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe B, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe C, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe D, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe E, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe F, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe G, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe H, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe I, huit virgule six (8,6) parts sociales nouvelles, de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Les bulletins de souscriptions signés « ne varietur » par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les trois cent quatre-vingt-six (386) parts sociales ainsi souscrites à un prix total de trois cent quatre-vingt-six mille dollars américains (USD 386.000) ont été intégralement allouées au capital social de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve et accepte la libération des actions souscrites par un apport en espèces, étant composé de:

- Monsieur Manuel F. Gonzalez, pré-mentionné, a payé deux cent quatorze mille dollars américains (USD 214.000) pour une souscription à deux cent quatorze (214) parts sociales;
- Monsieur Wayne Crawley, pré-mentionné, a payé quatre-vingt-six mille dollars américains (USD 86.000) pour une souscription à quatre-vingt-six (86) parts sociales; et
- Monsieur Irvin Kleespies, pré-mentionné, a payé quatre-vingt-six mille dollars américains (USD 86.000) pour une souscription à quatre-vingt-six (86) parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par les souscripteurs par un apport en espèces, de sorte que le montant total de trois cent quatre-vingt-six mille dollars américains (USD 386.000) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à soixante-quatre millions cinq cent trente dollars américains (USD 64.530.000), divisé en:

- six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe A,
  - six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe B,
  - six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe C,
  - six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe D,
  - six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe E,
  - six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe F,
  - six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe G,
  - six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe H,
  - six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe I, et
  - six mille quatre cent cinquante-trois (6.453) parts sociales de classe J,
- chaque part sociale ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000).»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GROSCHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9237. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.*

Référence de publication: 2011046771/399.

(110052359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**Fuerstenberg Capital International S.à.r.l. & Cie SECS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 148.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062544/10.

(110069708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**FABS Luxembourg I SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 77.658.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2011062545/13.

(110070083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**FDR Gestion, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 22.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FDR Gestion*

Signature

Référence de publication: 2011062546/11.

(110069396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Forville International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 84.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011062547/12.

(110070141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Forville International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 84.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011062548/12.

(110070142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Forville International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 84.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Stijn Curfs  
*Mandataire*

Référence de publication: 2011062549/12.

(110070143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Forville International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 84.880.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Stijn Curfs  
*Mandataire*

Référence de publication: 2011062550/12.

(110070144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Forville International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 84.880.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Stijn Curfs  
*Mandataire*

Référence de publication: 2011062551/12.

(110070146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Forville International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 84.880.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Stijn Curfs  
*Mandataire*

Référence de publication: 2011062552/12.

(110070147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Forville International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 84.880.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Stijn Curfs  
*Mandataire*

Référence de publication: 2011062553/12.

(110070151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**FR Barra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.027,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 153.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2011062554/13.

(110069647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**FR Barra 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.027,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 153.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2011062555/13.

(110069670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**FR Barra 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.027,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 153.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2011062556/13.

(110069650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Guardian Project Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.  
R.C.S. Luxembourg B 160.106.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven,

On the thirtieth day of March,

Before the undersigned Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,  
represented here by Mrs Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen,  
by virtue of a proxy given on 30 March 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is (a) the acquisition of any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, (b) the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations, (c) the participation in the establishment, development and control of any companies or enterprises and rendering them any assistance (d) the performance of any financial operations, (e) the acquisition and development of patents and connected licenses.

In general, the Company may effect all operations which are necessary or useful to fulfil its object as well as all operations directly or indirectly described in this article, these provisions being understood in the widest possible sense and without restriction.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Guardian Project Finance S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Dudelange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is at one million Russian Roubles (RUB 1,000,000.00) represented by five hundred (500) shares with a par value of two thousand Russian Roubles (RUB 2,000.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share.

The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In such case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of the chairman or of the vicechairman of the board of managers or by the joint signatures of two members of the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.1.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, the vice-chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.2.** The board of managers may only issue convertible debt instruments with the approval of (i) a majority of the partners of the Company, (ii) representing three quarters of the share capital. The partners shall specifically approve the material terms and conditions of each convertible debt issue and no general authorization may be granted to the board of managers to proceed to future issues of such convertible debt instruments without express indication of the material terms and conditions.

In case of approval of the convertible debt issue by the partners of the Company, such partners and all future partners shall be bound to comply with the terms and conditions thereof and in particular (i) to approve as new partners the holders of the convertible debt instruments exercising their conversion rights, (ii) to approve the issuance of a sufficient amount of shares of the Company in order to satisfy the conversion rights exercised, and (iii) generally, to do all things and take all actions that may reasonably be required in order to satisfy the terms and conditions of the relevant convertible debt issue.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vicechairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the vice-chairman or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

### **E. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All five hundred (500) shares have been subscribed by "Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", previously named.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one million Russian Roubles (RUB 1,000,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2011.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.00).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
2. The sole partner resolves to elect the following persons as members of the board of managers for an indefinite period:
  - a) Mr. Jean-Luc PITSCH, Director of Companies, , with professional address in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
  - b) Mr. Jean-Pierre de BONHOME, Director of Companies, with professional address in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
  - c) Mr. Gabor HARAKALY, Director of Companies, with professional address in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suït la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze,

Le trente mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,

ici représentée Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 30 mars 2011.

La procuration, signée "ne varietur" par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet (a) l'acquisition de titres ou de droits par le biais de participations, de souscriptions, de négociations ou de toute autre manière, (b) la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations, (c) la participation à l'établissement, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et la fourniture de toute assistance à leur égard (d) la réalisation de toutes opérations financières, (e) l'acquisition et la mise en valeur de brevets et de licences connexes.

De manière générale, la Société pourra réaliser toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet ainsi que toutes opérations directement ou indirectement décrites dans le présent article, étant entendu que ces dispositions s'entendent au sens le plus large et sans restriction.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Guardian Project Finance S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million de roubles russes (RUB 1.000.000,00), représentée par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille roubles russes (RUB 2.000,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du président ou du vice-président du conseil de gérance ou par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.1.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, du vice-président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.2.** Le conseil de gérance ne pourra procéder à l'émission d'instruments de dette convertible qu'avec l'accord de la majorité des associés de la Société, représentant les trois quarts du capital social. Les associés devront spécifiquement donner leur accord sur les termes et conditions matériels de chaque émission de dette convertible et aucune autorisation générale ne pourra être accordée au conseil de gérance afin de procéder à de futures émissions d'instruments de dette convertible sans indication expresse des termes et conditions matériels.

En cas d'agrément de l'émission d'une dette convertible par les associés de la Société, lesdits associés et tous associés futurs seront tenus de se conformer à ses termes et conditions et en particulier (i) d'acquiescer en tant que nouveaux associés les détenteurs d'instruments de dette convertible exerçant leurs droits de conversion, (ii) d'acquiescer l'émission d'un nombre suffisant de parts sociales de la Société afin de répondre aux droits de conversion exercés, et (iii) de manière générale, d'effectuer toutes opérations et mener toutes actions qui peuvent raisonnablement être exigées afin de remplir les termes et conditions de l'émission de dette convertible concernée.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le vice-président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par "Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", prénommée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de un million de roubles russes (RUB 1.000.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

#### *Résolutions*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
- 2.- L'associée unique décide d'élire les personnes suivantes au conseil de gérance pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Jean-Luc PITSCH, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
  - b) Monsieur Jean-Pierre de BONHOME, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
  - c) Monsieur Gabor HAKALY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2011. Relation: LAC / 2011 / 14925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011050340/323.

(110056173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Reabasse Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.694.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 avril 2011*

L'Associé unique accepte la démission en tant que gérant de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

L'Associé unique nomme en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée la société Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le siège de la société Lux Business Management Sàrl, gérant, se trouve désormais au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011060920/18.

(110068043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**Bâloise Vie Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 54.686.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2011**Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs Peter Zutter; Jan De Meulder Annemie D'Hulster, André Bredimus, et German Egloff venant à échéance, l'Assemblée décide de procéder au renouvellement de leurs mandats pour une période d'un an. Leurs mandats expirent donc à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, venant à échéance, pour la période expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

André BREDIMUS

*Administrateur-Directeur Général*

Référence de publication: 2011062509/18.

(110069687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**FR Barra 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.027,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2011062557/13.

(110069651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**FR Barra 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.027,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2011062558/13.

(110069653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Monnerecher Blummebuttek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3926 Mondrange, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011062608/13.

(110069652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Actavis Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.939.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- Actavis Hold S.à r.l. with registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152938 (the "Shareholder"), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 22 March 2011; such proxy, signed by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Actavis Acquisition S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 28 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1106 dated 27 May 2010, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.939. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 18 January 2011 by a deed of the undersigned notary, not yet published.

II. The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into twelve thousand four hundred (12,400) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Shareholder has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 Transfer of the registered office of the Company from 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg to 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and consequent amendment of article 2, first and second paragraph, of the Company's articles of association;

2 Amendment of the number of members mandatorily required for the composition of the Company's board of managers and consequent amendment of article 9, paragraph 1, of the Company's articles of association;

3 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from its current address, being 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg to 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and consequently resolved to amend article 2, first paragraph, of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

"The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg."

The Shareholder further resolved to amend article 2, second paragraph, of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

"The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Schuttrange by a resolution of the Board of Managers (as defined below)."

*Second resolution*

The Shareholder resolved to amend the number of members mandatorily required for the composition of the Company's board of managers and consequently resolved to amend article 9, paragraph 1, of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

"The Company shall be managed by up to seven (7) managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)") who shall form a board of managers (the "Board of Managers") composed of up to two (2) managers to be qualified as the "Nitrogen Manager(s)", up to three (3) managers who will be qualified as the "A Manager(s)", up to one (1) manager to be qualified as the "B Manager" and up to one (1) manager who will be qualified as chairman of the Board of Managers (the "Chairman")."

*Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of this deed are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Édouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Actavis Hold S.à.r.l, ayant son siège social à 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.938 (l' «Associé»), représentée par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 mars 2011; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

L'Associé requiert le notaire de prendre acte que:

I. L'Associé est l'associé unique d'Actavis Acquisition S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suite à un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1106 datant du 27 mai 2010, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.939. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 18 janvier 2011 par un acte du notaire soussigné, pas encore publié.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), divisé en douze mille quatre cents (12.400) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et qui sont toutes entièrement libérées.

III. L'Associé a reconnu être pleinement informé des résolutions adoptées sur la base de l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1 Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et modification subséquente de l'article 2, premier et deuxième paragraphes, des statuts de la Société;

2 Modification du nombre des membres nécessairement requis pour la composition du conseil de gérance de la Société et modification subséquente de l'article 9, paragraphe 1, des statuts de la Société;

3 Divers.

L'Associé requiert le notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et a décidé par conséquence de modifier l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

L'Associé a décidé par ailleurs de modifier l'article 2, paragraphe 2, des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par une décision du Conseil de Gérance (comme défini ci-dessous).»

#### Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier le nombre des membres nécessairement requis pour la composition du Conseil de Gérance de la Société et décidé par conséquence de modifier l'article 9, paragraphe 1, des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société est gérée et administrée par sept (7) gérants au maximum qui n'ont besoin d'être des associés eux-mêmes (les «Gérants») qui forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé par deux (2) gérants (au maximum) qui seront qualifiés de «Gérant(s) Nitrogen», trois (3) gérants (au maximum) qui seront qualifiés de «Gérant(s) de Catégorie A», un (1) gérant (au maximum) qui sera qualifié de «Gérant de Catégorie B» et un (1) gérant (au maximum) qui sera qualifié de président du Conseil de Gérance (le «Président»).»

#### Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui sont dues par la Société ou à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 31 mars 2011. Relation: RED/2011/703. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057006/123.

(110064548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

### **Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.405.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062610/10.

(110069855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**ABUMALUX,, Advanced Business & Management Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 105.746.

L'an deux mille onze, le quatre mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société DELYARD S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-4963 Clemency, 14, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 74.502, ici représentée par Monsieur Robert SOUMOIS, comptable, avec adresse professionnelle à L-4963 Clemency, 14 rue Basse, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée ADVANCED BUSINESS & MANAGEMENT LUX S.à r.l. en abrégé ABUMALUX S. à r.l., avec siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 105.746,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 30 décembre 2004, publié Mémorial C numéro 477 du 21 mai 2005,

dont le capital social est de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Laquelle comparante, représenté comme dit ci-avant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le siège social est transféré le siège social de son adresse actuelle L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo, à L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

Suite à cette décision, le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la société est établi à Clemency.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Soumois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 mars 2011. Relation: EAC/2011/3002. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011057795/34.

(110065307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**L.A. Barraque S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 74.107.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet rétroactif au 31.12.2010 à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Lux-Fiduciaire Gestion SARL

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011060817/10.

(110068147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**Lou Miejou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 144.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011060818/9.

(110067970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.